

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés : parution d'un nouveau décret

Publié le 12 novembre 2020

Un nouveau décret vient de paraître qui apporte plusieurs modifications aux dispositions relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Ce décret paru le 5 novembre :

- reporte de trois mois l'obligation de déclaration au titre de l'année 2020 ;
- précise les modalités de calcul de la déduction liée aux ECAP (emplois exigeant des conditions d'aptitude particulière) ;
- prend en compte les salariés handicapés des entreprises de portage salarial pour certaines déductions.

[>> Consulter le décret](#)